

Article 1 : ORGANISATEUR

L'association "Terra Modana Multisports" organise le 22 juillet 2007 le 1er TRAIL TERRA MODANA MULTISPORTS. Course à pied sur sentiers balisés, ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non âgés de 18 ans au moins.

Article 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive en cours de validité et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie certifiée conforme. Pour les inscriptions sur place, si dossard disponible, présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical, ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible. Il ne sera pas envoyé de courrier de confirmation d'obtention de dossard, le suivi sera tenu à jour sur le site Internet du trail.

Article 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être prises en ligne sur le site de la course ou envoyé à l'association : "TERRA MODANA MULTISPORTS"

MARGUERON DAMIEN 142, Rue St Pierre - 73500 VILLARODIN-BOURGET

Prix d'inscription : 20€ (25€ à partir du 16 juin 2007) pour les coureurs individuels et 40€ (50€ à partir du 16 juin 2007) par équipe.

Article 4 : LE PARCOURS

Cette course comprendra un seul parcours pouvant être réalisé seul ou en relais par équipe de deux coureurs.

Départ : 8h00 du Freney

Arrivée : à partir de 12h30 sur le stade de Modane

Le port d'une ceinture porte bidon ou autre est obligatoire pour le trail individuel. L'emploi des bâtons est autorisé. Le balisage sera matérialisé au sol ainsi que par de la rubalise rouge et blanche. Présence d'orienteur aux intersections de route.

Article 5 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu samedi 21 juillet de 14h00 à 19h00 au Stade de Loutraz à Modane. Les dernières inscriptions (si dossards disponibles) et le retrait des dossards pourront se faire le dimanche matin à partir de 6h30.

Attention, l'épreuve sera limitée à 250 participants.

Article 6 : ASSISTANCE

Des postes de ravitaillement, contrôle et sécurité seront installés le long du parcours, voir plans sur le site www.trail.terramodanamultisports.com

Article 7 : BARRIERES HORAIRES

14h00 : Aussois

16h30 : Modane avant la montée de Valfréjus

Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires sera arrêté et rapatrié à l'arrivée en véhicule. Ces concurrents seront classés en fonction de leur point d'arrêt.

Article 8 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Respect du code de circulation pour les portions de route empruntée.

Article 9 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours), les engagements restant acquis.

Article 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 11 : RECOMPENSES

Pour tous : t-shirts technique

Trois premiers de chaque catégorie : Séniors, V1, V2, V3, V4 (homme et femme)

Trois premières équipe relais

1ère équipe mixte

Tombola avec présence obligatoire des concurrents.

Article 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôles
- Dépassement des temps maximum autorisés aux postes de contrôle
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus)
- Refus de se faire examiner par un médecin

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Article 13 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Article 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'Axa Assurances.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordés par l'assurance liée à

leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 15 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué.